

-ARRETE -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU:

Le Code de la Route Le Code général des Collectivités Locales Les lois et règlements en vigueur L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à

ARRETE:

la signalisation routière et ses textes d'application

ARTICLE 1: En raison de travaux de terrassement pour branchement individuel électrique neuf au 1 rue de Caumont, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement avec basculement sur la chaussée opposée. Le stationnement sera interdit au long des travaux et la vitesse limitée à 10 km/h. Les travaux débuteront le 15 janvier 2024 pour une durée de 15 jours (et jusqu'à la fin des travaux).

<u>ARTICLE 2</u>: la signalisation réglementaire sera mise en place par **l'entreprise MARRON TP.**

<u>ARTICLE 3</u> : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise MARRON TP
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville, le 26 décembre 2023 Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI